

## Procès verbal

Le vendredi 27 février 2026 à 18 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 17 février 2026, s'est réunie sous la présidence de Michel PONCELET.

Secrétaire de la séance : FRANCOISE FERY

**Présents** : Michel PONCELET, Valérie TOUSCH, Romain WATRIN, Jacqueline BIENAIME, FRANCK MARECO

**Représentés** :

**Absents et excusés** :

### Ordre du jour :

- vote du compte de gestion 2025 ;
- vote du compte administratif 2025 ;
- vote de l'affectation du résultat de fonctionnement ;
- encaissement de chèques (sinistre Eglise et don) ;
- indemnité agent recenseur ;
- divers :
- point sinistre Eglise ;
- ....

### Délibérations du conseil :

#### Encaissement d'un don de 200 euros - famille DROUET (N° DE\_001\_2026)

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** la réception d'un chèque d'un montant de 200 euros émis par la famille DROUET, domiciliée à Chattancourt, à titre de don au profit de la commune,

**Considérant** que ce don est effectué sans condition particulière,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents,

- d'accepter le don de 200 euros versé par la famille DROUET suite à un décès,
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'encaissement de ce chèque sur le budget communal ;
- de remercier officiellement la famille DROUET pour ce geste en faveur de la commune

Délibération : ajournée

taux de vacances (N° DE\_003\_2026)

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Les collectivités territoriales peuvent recruter des vacataires. Ce personnel ne peut pas prétendre au droit à congés payés, à la formation, au versement d'indemnité de licenciement, au supplément familial, à la protection statutaire réservés aux agents titulaires et non titulaires de droit public.

Les recrutements temporaires de vacataires réunissent les conditions suivantes :

- l'occupation d'un emploi non permanent
- une rémunération attachée sur un état d'heures mensuelles
- une tâche précise et déterminée dans le temps

Monsieur le Maire propose de recruter un vacataire pour assurer le recensement de la population qui a lieu tous les 5 ans à partir du mois de janvier et dont la date de fin est fixée le dernier jour du mois de février, période qui inclut les journées de formation préalables à l'action sur le terrain, selon les modalités suivantes :

- 1 personne
- taux de vacation fixé à 12.20 € brut/heure

Les taux de vacation fixés par la présente sont indexés sur la valeur de l'indice 100 de la fonction publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **AUTORISE**, à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire à recruter un vacataire pour assurer le recensement de la population qui a lieu tous les 5 ans en début d'année à partir du mois de janvier et dont la fin est fixée le dernier jour du mois de février, période qui inclut les journées de formation préalables à l'action sur le terrain, selon les modalités suivantes :

- 1 personne tous les 5 ans,
- taux de vacation fixé à 12.20 euros brut/heure, suivant le coût du SMIC.

Délibération : ajournée

encaissement d'un chèque de Groupama (N° DE\_002\_2026)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le courrier d'indemnisation de Groupama concernant les dégâts du clocher de l'église lors d'une tempête, sinistre survenu le 4/10/2025.

Il propose de voter l'encaissement du chèque n°0479639 de Groupama Grand Est de 4467.00 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **ACCEPTE**, à l'unanimité des membres présents, d'encaisser le chèque n°0479639 de GROUPAMA GRAND EST de 4467.00 euros, et **AUTORISE** le Maire à encaisser ce chèque et à passer l'écriture comptable.

Délibération : ajournée

Michel PONCELET  
Président de séance

FRANCOISE FERY  
Secrétaire de séance

